



RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

**Vous avez un handicap reconnu par la COTOREP ou la CDAPH et
vous désirez intégrer la Direction générale des Finances publiques.**

Vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif des Finances publiques dans les départements suivants :

24 Inspecteurs des finances publiques : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corrèze, Corse-du-Sud, Côtes-d'Armor, Dordogne, Doubs, Isère, Lozère, Mayenne, Meuse, Nord, Oise, Bas-Rhin, Haute-Saône, Haute-Savoie, Paris, Yvelines, Somme, Vosges, Yonne, Essonne.

27 Contrôleurs des finances publiques : Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Eure, Isère, Oise, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise.

60 Agents administratifs des finances publiques : Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Haute-Corse, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Eure, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Atlantique, Lozère, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Deux-Sèvres, Var, Vendée, Vosges, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

Pour tous renseignements et **retrait d'un dossier de candidature**, consultez le site : « www.économie.gouv.fr/recrutement → recrutement sans concours → recrutement travailleurs handicapés - En savoir plus et consulter les offres → DGFIP – avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2015 » ou contactez le correspondant suivant :

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BASSE NORMANDIE ET DU CALVADOS

7, BOULEVARD BERTRAND
BP 40 532
14 034 CAEN CEDEX 1 Direction »

Mme Sylvie ANTONA
N° de tél : 02 31 38 34 10

Date limite de dépôt des candidatures : le 23 janvier 2015